

La gestion des terres inertes au Luxembourg : Contexte et Enjeux

Par Isaure d'Archimbaud, Fondateur IA CONSEILS

www.ia-conseils.com

De quoi parle t-on?

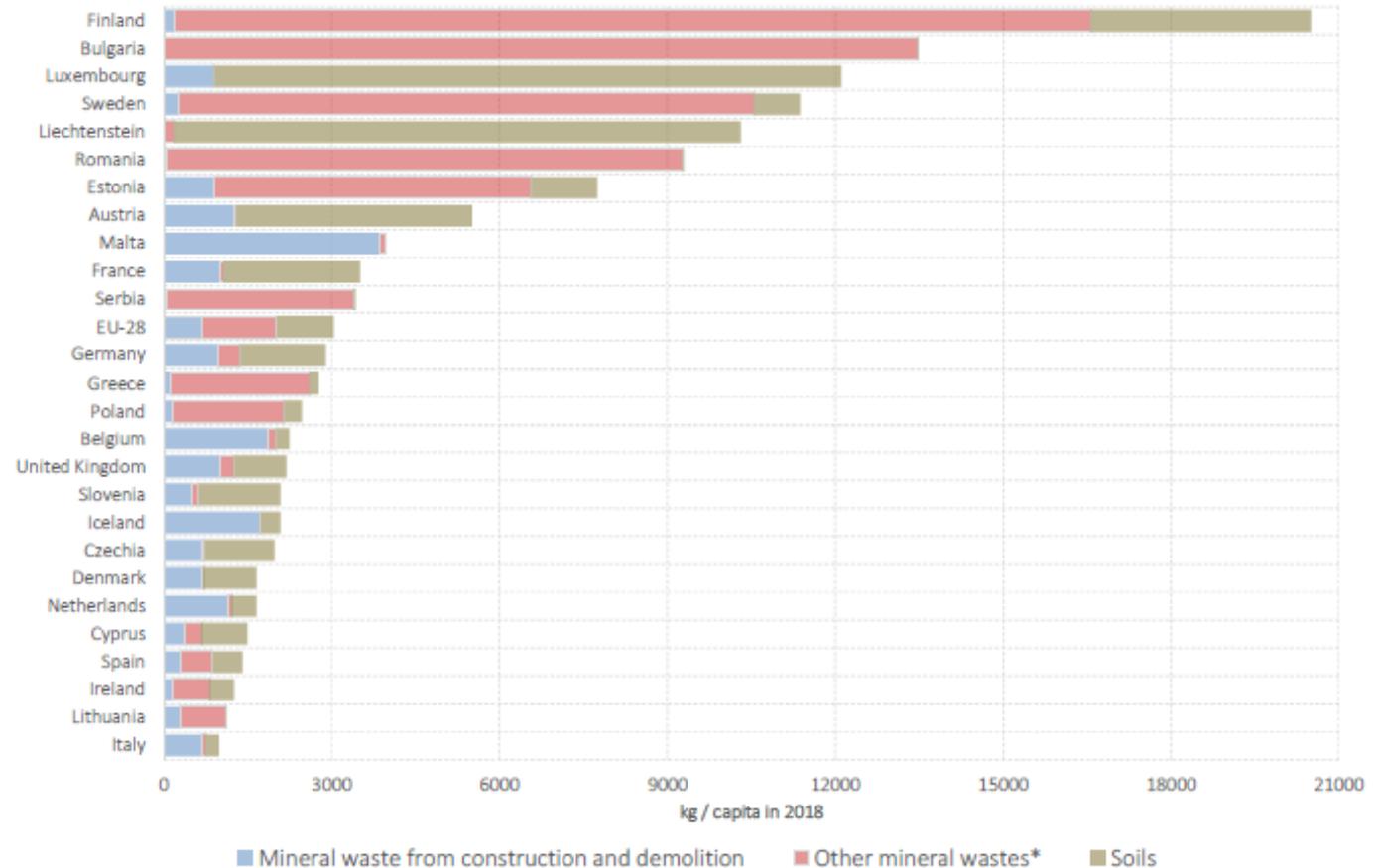
Que sont les terres inertes de la construction ?

- **Les terres inertes sont issues du processus d'excavation lié aux activités de construction.**
- Ces matériaux sont réputés inertes parce que qu'ils ne sont sujets à aucun changement physique, chimique ou biologique significatif.
- En d'autres termes, ils ne sont **pas susceptibles de générer une pollution environnementale ou des dommages pour la santé humaine.**
- En droit, ces terres inertes sont des *déchets inertes* par opposition aux *déchets pollués*

Chiffres clé

- Chaque année, le Luxembourg excave environ **8 millions de tonnes de terres** (déchets inertes) dans le cadre de chantiers de construction.

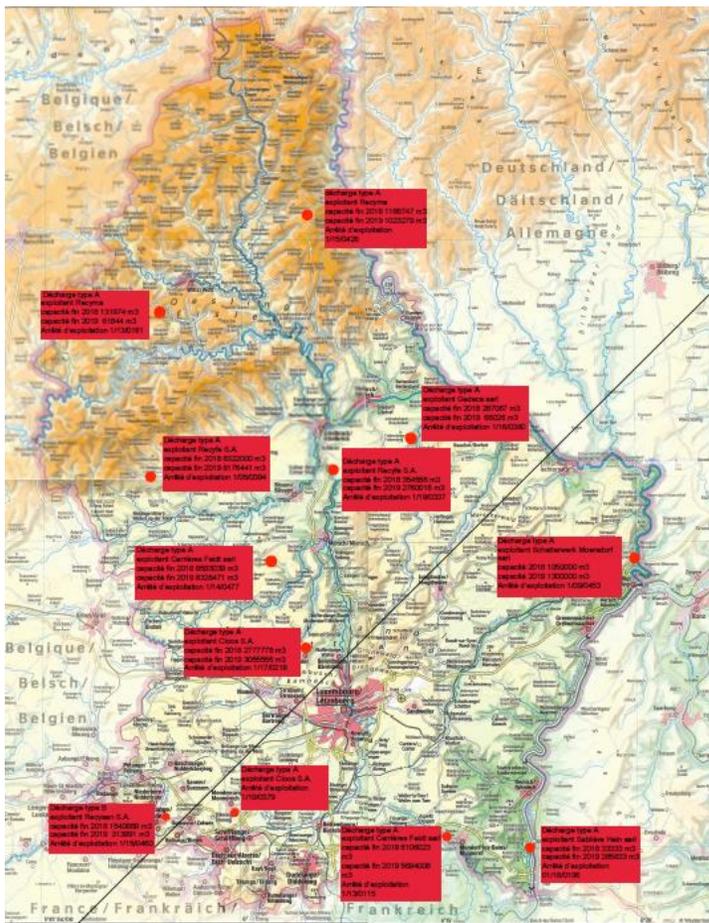
Ceci place **le Luxembourg en première position parmi les Etats membres de l'UE** en ce qui concerne la production de terres d'excavation en relation avec le nombre de **population** (Source : réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°1846 du 10 février 2020).



Source: LIST Analyse du cycle de vie de la gestion des sols excavés Mars 2022

Que deviennent ces terres inertes ?

(Source: IA CONSEILS)



1/ Mise en décharge des déchets inertes

Aujourd'hui, le Luxembourg dispose de 11 « décharges » dont 9 en activité qui accueillent des déchets inertes.

- Cependant, ces sites ne suffisent pas à gérer les volumes et les flux.
- Ainsi, déjà en 2016, le Groupement des entrepreneurs du BTP du Luxembourg :
 - estime que le Luxembourg aurait besoin de 6 sites supplémentaires pour pouvoir accueillir l'intégralité des déchets inertes générés sur son territoire (il « manque » 12 000 tonnes de stockage quotidien en décharge pour les déchets inertes produits)
 - Mais l'ouverture de nouvelles décharges (40 hectares en moyenne par décharge) se heurte à la rareté du foncier disponible et à réticence des populations qui refusent de subir le flux ininterrompu des camions de déchargement

Que deviennent ces terres inertes ?

Conséquence

cette situation occasionne **le développement important de décharges sauvages locales ainsi que d'importants flux de camions sur et à l'extérieur du territoire**

- En 2021, le groupement des entreprises de construction déplorait les allers et retours de 70 km en moyenne des camions vers les décharges , et les embouteillages des camions sur les sites avant de décharger , **tout cela générant des émissions de CO2 , et des couts de transport de plus en plus élevés répercutés sur les prix des travaux de terrassement donc des logements**



Que deviennent ces terres inertes ?

2/ L'Export des déchets inertes vers les pays limitrophes

(Source Rapport du LIST précité)

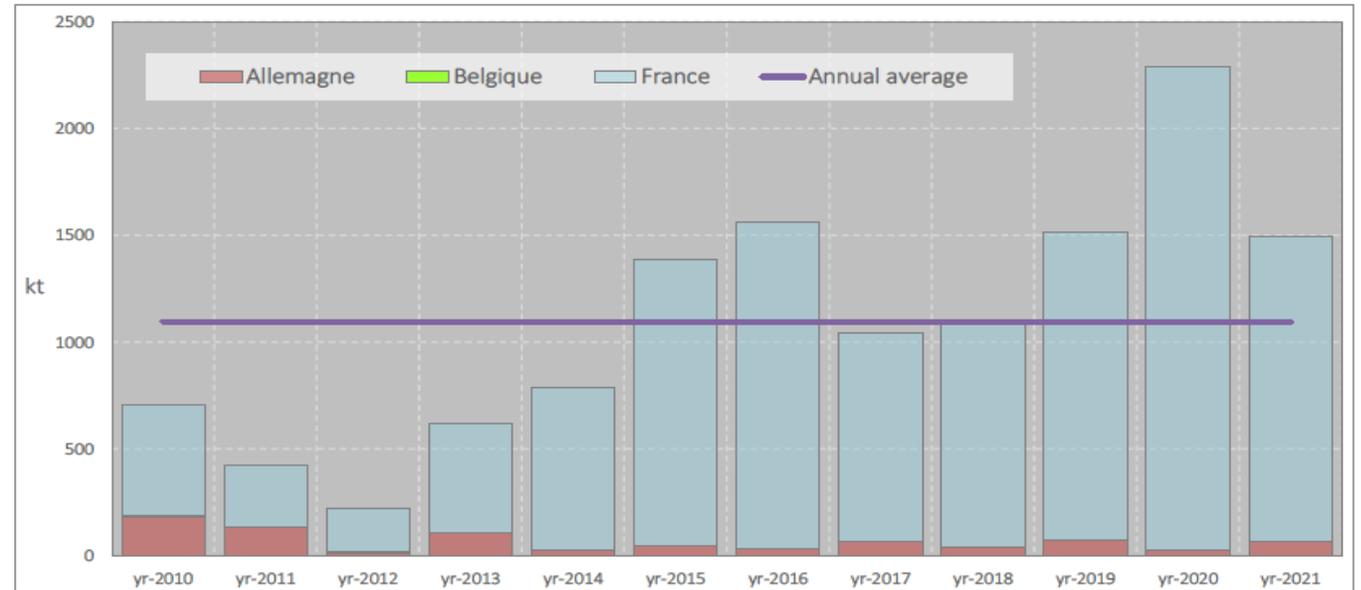


Figure 7. Total annuel des déchets inertes du sol exportés par pays de destination.

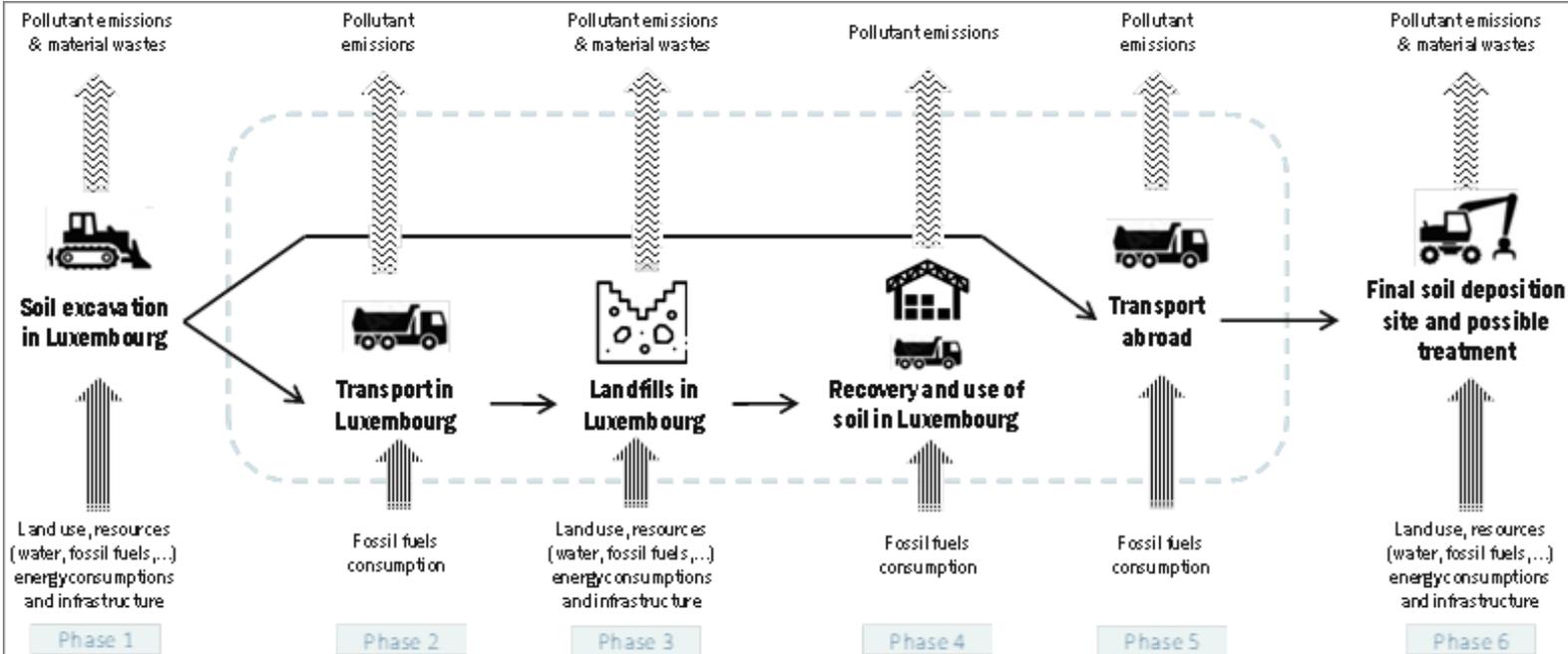
- **1, 1 millions de tonnes de déchets inertes en provenance du Luxembourg en moyenne exportés vers la France** chaque année depuis 2010 ; Les frontières Allemande et Belge sont désormais fermées
- **Et si la France fermait ses frontières ? une hypothèse :**
- **à Considérer avec attention notamment avec l'implantation du RN dans la Grande Région**
- **Aux conséquences catastrophiques pour le secteur de la construction**

Ne faut il pas repenser le modèle de gestion des terres inertes au Luxembourg ?

(Source : rapport du LIST précité)

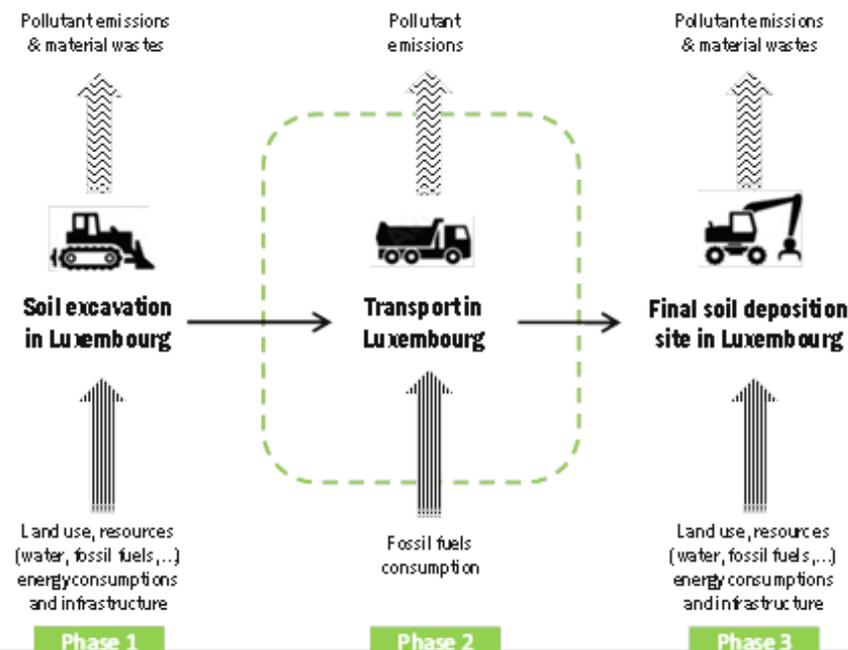
(A) le Business As Usual

(B) Un modèle alternatif



(A)

(B)

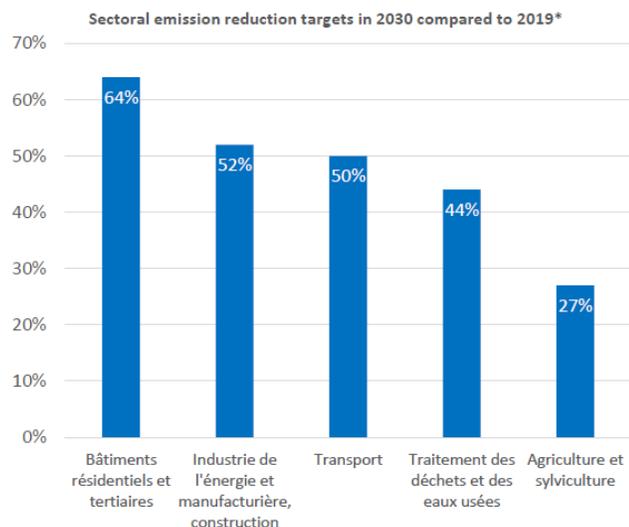


Les Avantages de ce modèle alternatif

National Objectives

Expected impact and FEDIL's Message

The Luxembourg government's national goal:
-55%** until 2030



FEDIL

IA Conseils

1. Trouver des exutoires alternatifs aux décharges pour les terres excavées, **c'est une urgence** et **l'hypothèse d'une fermeture des frontières** française pour les terres excavées provenant du Luxembourg n'est pas à exclure

2. Des aménagements utiles pour les citoyens

- Définis par le cahier des charges des collectivités/ promoteurs : parc urbains, aires de jeux d'enfants, sportifs
- **Strict Contrôle** de la traçabilité des terres réutilisées

3. Un Bénéfice environnemental

- **un impact moindre que le *Business As Usual***

la mise en œuvre de ce modèle **contribuerait à aider le secteur de la construction à satisfaire ses engagements de réduire de 55 % ses émissions de GES :**

Selon la FEDIL, l'industrie luxembourgeoise n'atteindra pas les objectifs fixés par le fit for 55% en 2030 (gap de 27%) sans que des mesures spécifiques soient prises

4. Des aménagements paysagers auto financés par l'apport des terres inertes :

- **aucun financement n'est demandé au porteur du projet d'aménagement** (public ou privé)
- Qui peut par ailleurs bénéficier de la valorisation financière de la biodiversité créée par les aménagements paysagers via des crédits carbone

***Un modèle alternatif à tester
au Luxembourg ?***

Pour conclure

- Bruno RENDERS directeur général du CDEC rappelait récemment :

*« Pour que le secteur de la construction soit amené à jouer un rôle majeur dans la transition vers une société plus respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles, **il est impératif de développer de nouveaux modèles** »*

*« Si l'on veut avoir une chance que des projets plus vertueux se développent, **il faut que l'on arrive à intégrer un indicateur circulaire, comme la rentabilité carbone...** »*

- **Un projet pilote pour tester la pertinence du modèle au Luxembourg ?**